



Tutelle pour enfant majeur handicapé obligatoire oui non

Par **gen**, le **12/02/2013** à **11:03**

Bonjour, mon fils est en IME , va être majeur dans 2 mois , est-il obligatoire de le mettre sous tutelle à ses 18 ans où peut-on attendre en sachant qu'il est protégé en IME et chez nous et ne sort jamais seul , donc ne peut signer aucun document seul. Merci

Par **citoyenalpha**, le **13/02/2013** à **02:19**

Bonjour, la mise sous tutelle n'est pas obligatoire toutefois elle est vivement conseillée. Restant à votre disposition.